

ETUDES TERMINÉES ET TU AS PLUS DE 25 ANS ?

Grâce à la FGTB, tu pourrais prétendre à des allocations d'insertion avec effet rétroactif !

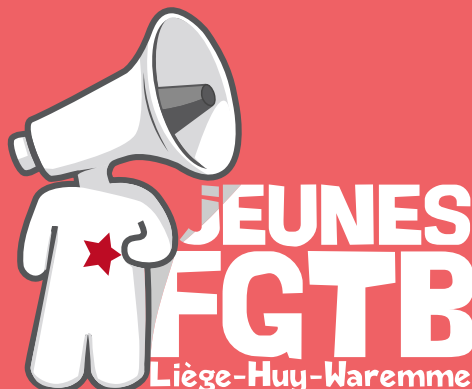
Tu termines tes études,
même si tu as plus de 25 ans,
affilie-toi à la FGTB Liège-Huy-Waremme
et ensemble, faisons valoir tes droits aux
allocations d'insertion !

PLUS D'INFOS ?

Numéro gratuit : 0800 900 45

Email : jeunes.liege@fgtb.be

www.fgtb-liege.be



LES ALLOCATIONS D'INSERTION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'allocation d'insertion est l'équivalent des allocations de chômage pour les jeunes qui terminent leurs études et qui n'ont pas encore trouvé de travail.

Pour l'obtenir, il faut :

- Avoir terminé des études qui ouvrent le droit
- Avoir réalisé un stage d'insertion de 12 mois
- Avoir obtenu deux évaluations positives du FOREM
- Avoir terminé ton stage d'insertion avant 25 ans

Avant 25 ans, une injustice !

Dès 2015, la FGTB a combattu la décision du Gouvernement de restreindre de 30 à 25 ans l'âge maximal auquel on peut commencer à percevoir des allocations d'insertion.

Dans la rue mais aussi devant les tribunaux !

Et c'est aujourd'hui officiel ! La Justice nous a donné raison et condamne l'ONEM à octroyer l'allocation d'insertion !

Cette jurisprudence pourrait également s'appliquer à toi !

Les jeunes qui terminent leurs études après 24 ans, jusque-là privés de protection sociale, pourraient ainsi récupérer un droit aux allocations d'insertion.

Comment faire ?

Contacte la Centrale Jeunes de la FGTB Liège-Huy-Waremme et nous t'expliquerons les démarches à suivre pour défendre tes droits !

0800 900 45 (GRATUIT) OU JEUNES.LIEGE@FGTB.BE

Pour la bonne constitution de ton dossier, nous aurons besoin de :

- La date de l'inscription au FOREM (IDE : inscription demandeur emploi)
- La date de la demande d'allocations d'insertion
- La lettre de refus de l'ONEM (C29)
- Les dates + preuves des évaluations positives du FOREM
- Ton parcours scolaire détaillé
- Ton Curriculum Vitae
- La synthèse de parcours professionnel du FOREM
- Les périodes d'occupation à temps plein ou à temps partiel ou les éventuelles prestations artistiques (contrat de travail, fiche de paie,...)